
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 12 décembre 2014
13 h**

**Séance tenue le vendredi 12 décembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather et M. Philippe Roy

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Gilles Deguire, M. Russell Copeman et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Monsieur Claude Dauphin agit à titre de président de l'assemblée en l'absence de M. Gilles Deguire.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG14 0546

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0547

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

06.01

CG14 0548

Dépôt de l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant, notamment, le budget du Service de police de la Ville de Montréal

Madame Anie Samson dépose l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant, notamment, le budget du Service de police de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

07.01 - Dépôt de la grille tarifaire 2015 de la Société de transport de Montréal

CG14 0549

Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1799;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'année 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843017

CG14 0550

Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1806;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0551

Approbation du budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904013

CG14 0552

Approbation du budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904014

CG14 0553

Approbation du budget 2015 du Bureau du Taxi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142904015

CG14 0554

Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142904012

CG14 0555

Approuver le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1142904021

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0556

Contributions financières et quote-part 2015 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1805;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants:

So ciété de transport de Montréal	422 300 000
A gence métropolitaine de transport	63 600 000
C onseil des arts	13 410 000
So ciété du parc Jean-Drapeau	9 846 300
Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
C ommunauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1144866001

CG14 0557

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2015)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1801;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière générale de l'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015), à savoir :

de décréter que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1143843019

CG14 0558

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1802;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, à savoir :

de décréter que la somme de 22,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1143843021

CG14 0559**Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015).**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1803;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015) :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné l'arrêté);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2015 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2015 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2015:

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2015.

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
Montréal	81,478 %	82,537 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,525 %	0,532 %
Beaconsfield	0,921 %	0,933 %
Côte-Saint-Luc	1,282 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,815 %	1,839 %
Dorval	3,320 %	3,364 %
Hampstead	0,454 %	0,460 %
L'Île-Dorval	0,002 %	0,002 %
Kirkland	1,389 %	1,407 %
Mont-Royal	2,063 %	2,089 %
Montréal-Est	0,799 %	0,809 %
Montréal-Ouest	0,243 %	0,246 %
Pointe-Claire	2,735 %	2,770 %
Senneville	0,159 %	0,161 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,453 %	0,459 %
Westmount	2,361 %	2,391 %
Total – municipalités reconstituées	18,522 %	17,463 %
Agglomération de Montréal	100,000 %	100,000 %

Adopté à l'unanimité.

30.11 1144309008

CG14 0560

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1809;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1142904020

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0561

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard des articles 14 et 16 de ce règlement.

42.01 1146812002

Règlement RCG 14-034

CG14 0562

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1816;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144309006

Règlement RCG 14-035

CG14 0563

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1817;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau

42.03 1144309009

Règlement RCG 14-036

CG14 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1814;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1143843018

Règlement RCG 06-054-4

CG14 0565

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1819;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1143894002

Règlement RCG 14-037

À 13 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Claude Dauphin
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire